

# DÉLIBÉRATION

N° **2017-36**

**OBJET:** Commune d'Estang - Dégrèvement Consommation 1<sup>er</sup> semestre 2017

Nombre de membres en exercice : 26  
 Nombre de membres présents lors de la délibération : 18  
 Nombre de membres ayant donné procuration : 1  
 Date de convocation : 22/09/2017  
 Date d'affichage : 22/09/2017  
 Votes contre : 0  
 Votes pour : 19  
 Abstentions : 0

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Panjas sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

*Secrétaire de séance :* **Monsieur Pascal TROTTA**

Membres présents : LABROUCHE Jean-Bernard, VETTOR Claude, DUPOUY Christian, BOULIN Jean-Marc, BOULET Marlène, BUSQUET Alain, NALIS Patrick, FITAN Jacques, MATHIEU Jean-Marie, LAGOUANELLE Jean-Noël, DULHOSTE Christian, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BORDES Daniel, PASSARIEU Marie-Ange (a reçu procuration de DUFFAU Jean-Claude), FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude.

Membres absents et excusés : AUGRÉ Jean-Michel, TARBES Marc, MARRAST Christian (a donné procuration à DUCOS France), DARTIGUE Christian, DUFFAU Jean-Claude (a donné procuration à PASSARIEU Marie-Ange), REMAZEILLES Guy, LUFLADE Gérard.

Monsieur Christophe SÉREUSE, Directeur Général des Services du SETA, expose à l'Assemblée que, par lettre du 21/07/2017, la Commune d'Estang a informé le Syndicat à propos d'une fuite après compteur sur leur réseau de l'école communale.

L'historique des consommations de la Commune sur ce point de comptage est le suivant :

Consommation moyenne annuelle	Consommation des 12 derniers mois	Ecart
508 m <sup>3</sup>	1 288 m <sup>3</sup>	780 m <sup>3</sup>

Après étude des éléments transmis par la Commune, il s'avère que ce dossier n'entre pas dans le cadre de loi « Warsmann ».

A l'unanimité des membres présents et à titre exceptionnel, le Comité Syndical décide d'appliquer la même décision que pour les précédentes demandes émanant de Communes membres, et ainsi de ne facturer pour les 12 derniers mois que la consommation moyenne annuelle, à savoir 508 m<sup>3</sup>, soit un dégrèvement de 780 m<sup>3</sup>.

Mme France DUCOS, déléguée de la Commune d'Estang, n'a pas pris part au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,  
 France DUCOS

